

4 Décembre 2014

Election des représentants du personnel à la CAP du corps de l'Inspection du travail

A LA CAP, COMME AU QUOTIDIEN, DEFENDEZ-VOUS, DEFENDEZ LE SERVICE PUBLIC, AVEC LA FSU !

Ce renouvellement des représentants à la Commission Administrative Paritaire intervient alors que nos services ont été profondément remodelés par la réforme de l'Etat et par le projet « Ministère Fort ». Ces différentes réformes pèsent depuis plusieurs années sur nos conditions de travail et d'exercice de nos missions. Pour ceux qui assurent des missions d'inspection du travail, le projet Ministère Fort vient faire exploser nos collectifs de travail et remet en question nos organisations. Les conséquences sont nombreuses : augmentation de la charge de travail, transformation des missions et des fonctions, pression individuelle quant aux objectifs à réaliser, multiplication des « conflits » en matière de mutations et affectations... Ceux qui sont sur le champ emploi vivent les départs successifs des missions, ainsi que la multiplication des tâches de « pilotage d'opérateurs » sans les leviers d'autorité et financiers correspondants ; la nouvelle réforme territoriale, couplée à la « revue des missions », poursuivra l'externalisation des missions et le transfert des effectifs.

TOUT AU LONG DU MANDAT ECOULE, LES ELUES FSU ONT DEFENDU LES AGENTS ET LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC !

Vos représentantes FSU en CAP ont dénoncé le **dévoiement des CAP en matière de droit à la mutation** notamment avec l'ouverture des postes en « infrarégional ». Régulièrement, nous obtenons du DRH qu'il accepte des mutations nationales sur des postes ouverts en infrarégional lorsque le motif est prioritaire. Nos élues ont dénoncé **l'affaiblissement continu du rôle de la CAP** : prise en compte des avis, devenus officiels, des Direccte sur les candidatures à la mutation ou les promotions, par exemple pour la nomination des RUC, où cet avis a prévalu sur tout autre critère, ou encore sur la multiplication des postes dits à profil,... Ces situations ont conduits vos élues FSU à se prononcer contre plusieurs listes d'aptitude et plusieurs mutations. Heureusement, nous avons pu réparer un certain nombre d'injustices en faisant **promouvoir des agents anciens et reconnus** que l'administration avait soigneusement oubliés et pu obtenir la **mutation de nombreux collègues en situation personnelle difficile**.

Vos élues sont régulièrement intervenues en commission de réforme pour **faire reconnaître les accidents de service**, ce n'est que grâce à cette lutte acharnée menée collectivement que nous avons obtenu gain de cause.

Depuis le début de la mandature, vos élues demandent un **bilan de la nouvelle formation et des modalités d'affectation des IET** que nous n'avons toujours pas obtenu du DRH. Nous continuerons à porter cette demande et à défendre les revendications des IET.

Vos élues continueront à défendre **l'ouverture de postes hors section** afin de permettre aux agents qui le souhaitent d'effectuer **une mobilité fonctionnelle** et d'exercer des missions à l'emploi ou à la formation.

QUE FERA LE SNUTEFE FSU EN CAP ?

A quoi sert une CAP ?

C'est une instance paritaire, qui est consultée sur : ♦ les promotions, ♦ les demandes de mutation, ♦ détachement, ♦ intégration ♦ les procédures disciplinaires, ♦ les recours sur refus de temps partiel, ♦ de congé formation, ♦ de disponibilité, ♦ les demandes de révision de l'évaluation.

En cas de partage des voix, la décision est prise par le ministre. Par ailleurs, les membres de cette commission sont amenés à siéger dans les commissions de réforme pour faire reconnaître notamment les accidents de service et les maladies professionnelles.



DES CRITERES OBJECTIFS, STRUCTURANTS ET LISIBLES

Nous sommes résolument opposés au clientélisme, **et pour l'application, collectivement maîtrisée, des critères les plus objectifs possible**. A savoir :

- Pour les promotions, c'est d'abord l'ancienneté dans le grade, puis le corps et aussi, si nécessaire, l'ancienneté dans le service qui doit primer. Nous tenons compte aussi de l'expérience professionnelle et de l'âge, avec une priorité, le cas échéant, aux victimes d'injustices antérieures. Enfin, nous sommes vigilants quant au respect de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

- Pour les mutations, c'est d'abord l'ancienneté dans la demande et le rapprochement familial (conjoint et enfant), puis, à situation égale, l'ancienneté dans le grade et le corps.

Hors ce cadre, il peut arriver que des situations humainement difficiles nous conduisent à soutenir des demandes de mutation, quelle que soit l'ancienneté.

Face à l'opacité grandissante de l'administration, nous défendons systématiquement nos critères syndicaux dans le souci des garanties statutaires nécessaires à la défense du service public, ce qui amène les élus à proposer d'autres noms et à faire lire les dossiers, le cas échéant. Enfin, nous veillons toujours à faire le lien entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs des agents.

Vous trouvez, dans nos comptes-rendus, disponibles peu après la commission, la trace de ces interventions, ainsi que les positions de l'administration et des différents élus.



UNE PREPARATION COLLECTIVE DE LA CAP

Les élus de la FSU, issus des différents grades, préparent collectivement leur intervention. En effet, seule une telle préparation permet :

- une large connaissance des services et de la situation des agents, par la mise en commun des informations,
- un cadre collectivement maîtrisé pour des positions précises, tenues jusqu'au bout, à chacune des CAP
- Compte tenu de la possibilité d'ouverture des postes à la fois dans la CAP des CT et des IT, nous préparerons collectivement avec les membres de la CAP des contrôleurs du travail et ce pour vous garantir une meilleure défense de vos situations et in fine de notre statut.

Représenter les intérêts individuels et collectifs des agents en CAP suppose donc à la fois une grande qualité des élus et la capacité d'analyse d'une organisation, claire dans ses positionnements. C'est pourquoi nous vous proposons de voter pour la liste FSU qui bénéficie de la longue expérience de plusieurs de ses candidats

D'ici le 4 décembre, votez pour les candidat-e-s FSU

INSPECTEURS DU TRAVAIL

Melissa **VOLERY**.....UT Lot et Garonne
Cécile **MAIRE**.....UR Alsace
Lydia **SAOULI**.....UT 75
Isabelle **BOUAYAD**.....UT Rhône
Nicolas **MONNERET**.....UT Yvelines
Gaëlle **HUE**.....UT Loire Atlantique

DIRECTEURS DU TRAVAIL

Paul **RAMACKERS**.....UT Gard
Vincent **RUPRICH**.....UT Paris
Valérie **LEMAIRE**.....UT Lot
Dominique **MARECHAU**.....UT Tarn

DIRECTEURS ADJOINTS DU TRAVAIL

Jean-Pierre **TERRIER**.... UR DIRECCTE B-Nor
Eric **PIECKO**..... UT Tarn
Bernadette **BARON**.... UT Haute-Garonne
Emmanuelle **GARCIN**.. UT Lot et Garonne

Retrouvez toutes nos positions et publications sur notre site internet <http://www.snutefifu.org/>